

Commune d'AVEIZIEUX (Loire)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

REÇU LE

- 6 JUL. 2009

Nombre de Conseillers	En exercice	Présents	Votants
	15	12	13

SOUS-PRÉFECTURE DE MONTB

Le Conseil Municipal de la Commune d'AVEIZIEUX dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire le jeudi 25 juin 2009 à 20 heures, salle des délibérations du Conseil.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 juin 2009

Etaient présents : M. Sylvain DARDOULLIER - Maire

M. François TARDY, M. Jean-Marc CHOMAT, Mme Aïcha GUARINOS, M. Bernard BENIER - Adjoint
M. Jean-Yves GRANGE (arrivée à 21 h 15), Mme Thérèse NEEL, M. René DUMAS,
M. Frédéric DE BOISSIEU, Mme Irène MOUNIER, Mme Marie-Brigitte MAGRO (arrivée à 20 h 40),
Mme Florence BUISSON-DEJOB - Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés : M. Fabrice SALIS, M. Jean-Yves GRANGE (de 20 h à 21 h 15),
Mme Marie-Brigitte MAGRO (de 20h à 20 h 40), M. Jean-Pierre BREBIS,

Etait absent : M. Yannick JACQUEMOND

Procurations de vote : M. Fabrice SALIS à Mme Thérèse NEEL, M. Jean-Yves GRANGE à
M. Jean-Marc CHOMAT (de 20 h à 21 h 15)

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Aïcha GUARINOS

Délibération n° 2009-036

Concessions au cimetière communal, modification des tarifs

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération du 13/03/2006, le prix de vente des concessions avait été fixé en fonction du nombre de mètres carrés, de la manière suivante : Concession de 50 ans : 170 €/m², Concession de 30 ans : 130 €/ m², Concession de 15 ans : 80 €/ m²

Monsieur le Maire propose d'homogénéiser les prix de vente en fonction du nombre de places de la concession et non plus par rapport au nombre de mètres carrés.

Après avoir écouté les explications de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

* Fixe le prix de vente des concessions en fonction du nombre de places de la concession comme suit :

Durée de la concession	Prix concession 6 places	Prix concession 3 places
50 ans	1 020.00 €	510.00 €
30 ans	780.00 €	390.00 €
15 ans	480.00 €	240.00 €

* Dit que cette délibération annule et remplace partiellement la délibération du 13/03/2006.

* Précise que les conditions d'attribution fixées par la délibération du 06 juin 2002 restent en vigueur.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie et expédition conformes

A AVEIZIEUX, le 30 juin 2009

Sylvain DARDOULLIER - Maire

